

ACTE DE NOUVELLE CONCESSION

Concession n° : 6/31/76

Le maire de la commune de Corbas

Vu la demande présentée par Mme TISSERAND Marie ;, domiciliée 52 Bis rue de l'Agriculture 69960 Corbas, et souhaitant obtenir une concession dans le cimetière de Corbas.

Il est accordé une concession trentenaire dans le cimetière de Corbas au nom de Mme TISSERAND Marie à l'effet d'y fonder la sépulture familiale indiquée.

Cette concession est accordée à titre de concession nouvelle pour une durée de trente ans prenant effet le 26 mars 2025 et expirant le 26 mars 2055.

La concession est accordée moyennant la somme de deux mille trois cent cinquante Euros, qui a été versée au Trésor Public.

Un exemplaire du présent acte sera adressé au titulaire de la concession.

Le 27 mars 2025

Le maire

TISSERAND MARIE

